



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

Réunion (visio) 27 février 2018

Présidence : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY – Jacques QUANTIN

Assistent à la séance : Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA

1 – SENIORS

1.1 CHAMPIONNAT SENIORS – MATCHES EN RETARD

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante :

National 3

- . Besançon Football/Jura Dolois (17/02) Fixé le mercredi 21/03 (19h00)
- . Louhans Cuiseaux/Auxerre AJ 2 (17/02) Fixé le 31/03

Rappel de la programmation

- . Quetigny/Saint Apollinaire Mercredi 21/03 19h
- . Gueugnon/Racing Besançon Mercredi 21/03.19h
- . Pontarlier/Louhans Cuiseaux Mercredi 21/03.19h
- . Pontarlier/Clemenceau (10/02) Samedi 31/03.18h

Régional 1

Groupe A

- . Paray/Snid (18/02) Fixé le 31/03
- . La Chapelle Guinchay/Maconnais UF (17/02) Fixé le 31/03

Groupe B

- . Levier/Belfortaine AMS 2 (18/02) Fixé le 31/03

Régional 2

Groupe B

- . Auxonne/Maconnais UF 2 (18/02) Fixé le 02/04

Groupe C

- . Valdoie/Besançon Football 3 (18/02) A fixer

Groupe D

- . Bart/Les Ecorces (18/02) Fixé le 02/04
- . Audincourt/ Belfort Sud (18/02) A fixer

Régional 3

Groupe A

. Vauzelles/Nevers 58 (18/02) Fixé le 31/03

Groupe B

. Paray 2/Bourbon Lancy (18/02) Fixé le 31/03

. Saint Benin/Snid 2 (18/02) Fixé le 31/03

Groupe C

. Varennes/Magny (18/02) Fixé le 02/04

. Lux/Chalon (18/02) Fixé le 02/04

. Is Sur Tille Reveil/Quetigny 3 (18/02) Fixé le 31/03

Groupe D

. St Jean de Losne/Creches (18/02) Fixé le 02/04

. Sagy/Saint Apollinaire 2 (18/02) A fixer

. Sornay/Perrecy (18/02) Fixé le 31/03

. Abergement Cuisery/Meursault (18/02) Fixé le 31/03

Groupe E

. Levier 2/Morbier (18/02) Fixé le 31/03

. Bresse Jura Foot 2/Sud Revermont (17/02) Fixé le 02/04

. Entre Roches/Morteau Montlebon (25/02) A fixer

. Levier 2/Orchamps Val Vennes (24/02) Fixé le 02/04

Groupe F

. Jura Nord Foot/Marnay (18/02) A fixer

. Mouchard Arc/Pouilley les Vignes (18/02) Fixé le 31/03

Groupe G

. Beaucourt/Dannemarie (25/02) A fixer

. Roche Novillars 2/Pays Maichois 2 (25/02) A fixer

Groupe H

. Luxeuil/Danjoutin Andelnans Meroux (11/02) A fixer

. Danjoutin Andelnans Meroux/Héricourt SG (18/02) A fixer

. Villars Sous Ecot/Giro Lepuix (18/02) A fixer

. RC Lons Saunier 2/US Montbéliard (24/02) A fixer

. Luxeuil/Meziré Feschés (25/02) A fixer

1.2 COURRIERS CLUBS

. Match n° 22904.1 - National 3 – Gueugnon/Racing Besançon du Mercredi 21/03/2018

Courriel du club du FC Gueugnon concernant la rédaction du texte du procès-verbal de la commission sportive du 15/02/2018.

La commission précise que le club n'avait pas donné de réponse négative mais vu les conditions atmosphériques actuelles, il estimait la demande prématurée.

. Match n° 23730.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – Les Ecorces/4 Rivières 70 du 21/03/2018

Demande des deux clubs pour fixer cette rencontre au samedi 31/03/2018 au lieu du 21/03/2018

La commission ne peut donner son accord pour le moment.

. Match n° 23709.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – La Machine/La Charité du 21/03/2018

Demande du club de la Machine de jouer cette rencontre sur le terrain stabilisé.

La commission ne peut donner son accord eu égard au classement du terrain.

. Matches n° 20455.2 – R1 – La Chapelle de Guinchay/Montceau 2 du 10/03/2018

Le club de Montceau demande à la commission de fixer cette rencontre le dimanche 11 mars au lieu du samedi 10 mars en nocturne.

La commission rappelle que le club de La Chapelle de Guinchay a sollicité en début de saison de jouer toutes ses rencontres à domicile, pendant la période autorisée (voir les Règlements de la Ligue).

La commission précise que pour jouer le dimanche, le club de Montceau doit solliciter l'accord de son adversaire.

. Matches n° 20469.2 – R1 Paray/Montceau 2 du 24/03/2018

Le club de Montceau demande à la commission de fixer cette rencontre le dimanche 25 mars au lieu du samedi 24 mars en nocturne.

La commission rappelle, que le club de Paray a sollicité en début de saison de jouer toutes ses rencontres à domicile, pendant la période autorisée (voir les Règlements de la Ligue).

La commission précise que pour jouer le dimanche, le club de Montceau doit solliciter l'accord de son adversaire.

. Courriel du club de Roche Novillars

La commission prend connaissance du courriel de Roche Novillars concernant l'indisponibilité de ses installations sportives pour le samedi 31 mars et le lundi 2 avril 2018, en raison de son challenge annuel.

La commission décide d'inverser la rencontre en retard R3 – Roche Novillars 2/Pont de Roide Vermondans 2 fixée le samedi 31 mars.

En conséquence, la rencontre du 31 mars se jouera sur le terrain de Pont de Roide Vermondans , et la rencontre du 15 avril se jouera à Novillars.

. Courriel de l'agglomération AS Sens le grand Senonais

La commission prend connaissance du courriel concernant l'indisponibilité du complexe sportif René Binet à Sens, pour les vendredi 30 mars, samedi 31 mars, dimanche 1 avril et lundi 2 avril 2018, en raison de la 25^{ème} édition du tournoi international de football « Tournoi Sans Frontières ».

La commission prend note.

. Courrier de la municipalité d'Ornans

Courrier concernant l'éventualité de l'indisponibilité du stade André Brey à Ornans pour le dimanche 10 juin en raison d'une manifestation départementale qui comptera plus de 1500 participants.

La commission prend note.

. Courrier de club de Baume les Dames

Courriel reçu concernant les relégations en fin de saison de National 3 en R1.

La commission transmet à la CRSROC.

. Match 21290.1 – R3 – Bavilliers/Beaucourt du 17/02/2018

Le club de Beaucourt s'est présenté au match avec 6 joueurs.

La commission donne match perdu par pénalité au club de Beaucourt 3/0 buts, et attribue le gain du match à Bavilliers (3 points pour Bavilliers et 0 point pour Beaucourt).

. Match n°20598.1 – R1 – Ornans/Baume les Dames du 3/03/2018

Le club d'Ornans sollicite la commission pour fixer cette rencontre le dimanche après-midi en raison des mauvaises conditions climatiques actuelles (fortes gelées).

La commission au regard des matches en retard et au vu que le terrain synthétique ne dispose pas d'éclairage classé, la commission décide de fixer cette rencontre du Dimanche 4/03/2018 à 15h00 sur le terrain synthétique d'Ornans.

En conséquence, la rencontre D3 - Ornans 3/Près de Vaux prévue à 15h00 devra se jouer en lever de rideau (13h).

. Match n° 21237.2 – R3 – Beaucourt/Dannemarie du 25/02/2018

Courriel reçu du club de Dannemarie concernant la praticabilité du terrain de Beaucourt.
La commission prend note.

. Match n° 20958.1 – R3 – Sens FC 2/Joigny du 4/03/2018

Courriel du club de Joigny sollicitant la commission de reporter la rencontre sus-citée en raison de leur qualification pour les 1/16èmes de Finales de la Coupe Nationale Futsal prévue le même jour, la commission décide de reporter la rencontre et de la fixer au 31/03. Vu les indisponibilités du terrain de Sens, la commission inverse la rencontre.

En conséquence, la rencontre Joigny/Sens FC 2 se jouera le samedi 31 mars à 17h00 sur le terrain de Joigny et la rencontre Sens FC 2 /Joigny se jouera le dimanche 13 mai à 15h00 sur le terrain de Sens.

. Courriel de Magny

Demande du club pour la désignation d'un délégué concernant la rencontre R3 –Avallon
Vauban/Magny du 11/03/2018 – transmet à la commission des délégués pour suite à donner.

2 – JEUNES

2.1 CHAMPIONNATS JEUNES – MATCHES EN RETARD

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante :

U19 R1

GJ Rudipontain / Pontarlier CA (25/02) A fixer

U17 R1

Dijon ASPTT / Nevers 58 FC (25/02) Fixé le 02/04

GJ Jura Foot Centre / Vesoul FC 2 (18/02) A fixer

U17 R2

GJ Lizaine Héricourt / Planoise Chateaufarine (18/02) A fixer

U16 R1

Louhans Cuiseaux FC / St Apollinaire AS (18/02) Fixé le 02/04

Le Creusot JO / Chalon FC (25/02) Fixé le 02/04

Gueugnon FC / Dijon USC (25/02) Fixé le 15/04

U15 R2

GJ Rudipontain / Bresse Jura Foot (17/02) A fixer

U15 R3

GJ Arcade Foot / Jura Dolois Football 2 (17/02) A fixer

GJ Jura Foot Centre / Jura Dolois Football 2 (24/02) A fixer

GJ ASDAM BRCL / GJ Arcade Foot (24/02) A fixer

Coupe U19 CA

Levier / Pontarlier CA (18/02) Fixé le 02/04

GJ Larians Rougemont / Courcelles les Montbeliard (17/02) Fixé le 02/04

Lure JS / Audincourt (18/02) Fixé le 02/04

En conséquence les rencontres suivantes sont reportées à une date à déterminer :

U19R1

Clémenceau Besançon / Pontarlier CA

Audincourt / GJ Rudipontain

Pontarlier CA / Belfort ASM 2

U19R2

GJ Jeunes Saugeais / Lure JS

Courcelles les Montbeliard / St Loup Corbenay

2.2 FORFAITS

Match n°22042.2 – U17R2 – Vesoul FC 2 / Morteau Montlebon du 25/02/18

Forfait déclaré de Morteau Montlebon

La commission donne match perdu par forfait 0/3 buts.

Retire 1 point au classement à l'équipe de Morteau Montlebon et attribue le gain du match à Vesoul FC 2 (3 points).

Inflige une amende 35 € au club de Morteau Montlebon.

Match n°22106.2 – U17R2 – Pontarlier CA 2 / Clémenceau Besançon 2 du 25/02/18

Forfait non déclaré de Clémenceau Besançon 2.

La commission donne match perdu par forfait 0/3 buts.

La commission demande au service comptabilité d'imputer les frais de déplacement de l'arbitre présent sur le compte du club de Clémenceau Besançon.

S'agissant du 3^{ème} forfait, le club de Clémenceau Besançon est déclaré forfait général.

Prie les clubs de cette compétition d'en prendre note.

Inflige une amende de 100€.

Forfait général de Bresse Jura Foot

Le club de Bresse Jura Foot a déclaré forfait général en U19R2. La commission inflige une amende de 100€ à ce club. Prie les clubs de cette compétition d'en prendre note.

2.3 COURRIELS

. Courriel de Dijon USC

Demande du club qu'en début de saison lorsqu'il y a 2 matches programmés à la même heure, ils puissent être fixés à 9h00 et 11h00.

La commission demande au club de reformuler sa demande en début de saison.

2.4 COUPES JEUNES CREDIT AGRICOLE

Les journées d'annulation générale ont été reportées les 17 et 18/03/18.

La commission arrête le calendrier prévisionnel suivant :

1/8^{ème} de finale : lundi 2 avril (pâques)

¼ de finale : 21 et 22 avril

½ finale : mardi 8 mai

Finale : 21 mai (pentecôte)

2.5 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U19R1 à 15h00

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h00

Dijon USC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h30

Dijon FCO pour les matches à domicile en U14R1 à 16h00

Audincourt AS pour les matches à domicile en U13R1 à 14h00
Auxerre AJ pour les matches à domicile en U19R1 et U14R1 à 16h00

3 – FEMININES

3.1 CHAMPIONNAT REGIONAL 1 F

La commission prend connaissance que la rencontre R1 F – Pontarlier/Chevremont du 25 février dernier a été remise pour terrain impraticable et décide de la fixer au samedi 31/03.

3.2 CHAMPIONNAT REGIONAL 2 F - PHASE PRINTEMPS

La commission prend connaissance du classement du championnat R2 F et établit la composition des groupes pour la phase printemps.

R2 F – Phase printemps

Groupe A

Bresse Jura Foot – Chatenoy 2 – Dijon Université – RC Lons Saunier – Mellecey Mercurey – Val de Pesmes/Marnay

Groupe B

Besançon Football – SS Gilley – Grandvillars – Les Fins – Meziré Fesches – Château Joux ou Passavant

La commission décide de fixer la rencontre en retard R2 F - Passavant/Château Joux du 18/02 le dimanche 4 mars 2018 à 15h00 sur le terrain synthétique de Doubs. Cette rencontre doit se jouer impérativement afin de finaliser les accessions de la phase printemps.

. Passavant/Les Fins du 25/02

A fixer

La commission rappelle que la 1^{ère} journée est fixée le 11/03/2018.

3.3 CHAMPIONNAT REGIONAL 3 F – PHASE PRINTEMPS

A ce jour, 1 équipe supplémentaire est inscrite en R3 F pour la phase printemps, il s'agit du club de SEPTMONCEL.

La commission précise que le club doit réserver le vestiaire à l'équipe visiteuse.

Composition des groupes R3 F de la phase printemps.

Groupe A

Auxerre Stade – Beaune – Bourbon Lancy – Charmoy Loisirs – Flace Macon – Gueugnon-Gachères - Blanzay

Groupe B

Triangle d'Or – Jura Sud Foot – Montbarrey – Jura Lacs – Septmontcel

Groupe C

Drugeon – Les Sapins – Levier – Ornans – Château Joux ou Passavant

Groupe D

Autrey Les Gray – Clémenceau – Dannemarie – Perrouse – Saône Mamirolle –

Groupe E

Baume les Dames – Belfortaine ASM 2 – Colombier Fontaine – Fougerolles – Francheville – Valentigney/Pt de Roide Vermondans

3.5 COUPE FEMININE BOURGOGNE FRANCHE COMTE U18

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante :

Bart / Racing Besançon

Fixé le 31/03

3.7 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Longvic ALC pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30

Jura Dolois pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h00

Pontarlier CA pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30

4 – FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales et précise que le bureau de ligue lors de sa séance du 19 octobre dernier a décidé que la FMI sera mise en place à partir du 11 novembre 2017 pour les compétitions U13.

4.1 FMI – suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

4.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros

Absence de tablette : 46 euros

Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive : 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

Journée du 17et 18 février 2018

U17 R1 – Audincourt AS / Clemenceau Besançon

La commission prend connaissance du constat d'échec signé par les clubs d'Audincourt AS, Clémenceau Besançon et l'arbitre.

La commission valide le résultat.

U17 R2 – Belfort ASM / Champagnole

La commission prend connaissance du constat d'échec signé par le club de Belfort ASM et l'arbitre.

Le club de Belfort ASM n'a pas réussi à récupérer les données du match.

La commission valide le résultat.

Journée du 24-25 février 2018.

. Match 20537.2 – R1 – Jura Sud Foot 2/Ornans du 24/02/2018

La commission prend connaissance du constat d'échec signé par l'arbitre.

Impossible de saisir les avertissements donc impossibilité de clôturer la FMI

La commission valide le résultat.

5 – HOMOLOGATION DES RESULTATS

La commission homologue les résultats des rencontres jouées antérieurement au 27 février concernant les catégories seniors, jeunes et féminines sous réserve des dossiers en instance.

PROCHAINE REUNION : Sur convocation

Le Président,

Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football